



La lettre de veille parlementaire

N° 29 – 5 juin 2018

La notion de logement « évolutif » bientôt précisée par décret :

L'article 18 du projet de loi ELAN, adopté vendredi 1^{er} juin par les députés, prévoit de réduire à 10% la part de logements construits pour être accessibles aux personnes handicapées dans les immeubles neufs. **En vertu du projet de loi, les logements restants (90%) sont appelés à être évolutifs.**

Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes, a toutefois annoncé lundi 4 juin que « pour rassurer les associations, nous sommes autour de la table pour préciser par un décret » la notion de logement évolutif. « Un appartement évolutif, ça veut dire tout simplement que les travaux pourront être faits très facilement, à moindre coût et ça ne sera pas au coût des personnes handicapées pour tout ce qui ressort des logements sociaux, parce que ça sera le bailleur » a-t-elle également précisé.

Projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) :

Après avoir été débattu lors de réunions en commission des affaires économiques (saisie au fond), des affaires culturelles et de l'éducation, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et des lois (saisies pour avis), **le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) est actuellement discuté depuis le mercredi 30 mai en séance publique.** Le texte du Gouvernement a déjà été très largement amendé en commissions. Pourtant, nombre de députés dont les amendements ont été retoqués avaient promis de soumettre de nouveau leurs différentes contributions. Ainsi, près de 3 160 amendements ont été déposés dans le cadre des échanges sur ce projet de loi. **Une procédure d'examen en temps législatif programmé a été mise en place.** Cinquante heures de débats sont prévues. Pour mémoire, cette procédure permet de fixer à l'avance la durée de l'examen d'un texte en séance. Un temps de parole global est attribué aux groupes parlementaires qui l'utilisent à leur convenance. Toutes les interventions des députés sont décomptées du temps réparti entre les groupes, sauf celles du président et du rapporteur de la commission chargée de l'examen du texte.

La répartition du temps de parole :

La République en Marche : 12h55',	Les Républicains : 12h20',
MoDem : 4h05',	UDI – Agir : 5h55',
Nouvelle Gauche : 5h45'	La France Insoumise : 4h35',
Groupe GDR : 4h30'	Non-inscrits : 1h'

Le texte, qui fait l'objet d'une procédure accélérée – soit une seule lecture par chambre – doit être voté dans son ensemble par scrutin public le 12 juin à l'Assemblée nationale. Il sera ensuite présenté au Sénat au début du mois de juillet. Son adoption définitive devrait intervenir au plus tard en septembre.

Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs - Proposition de loi

La délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation et la délégation sénatoriale aux entreprises ont proposé, lors de leur réunion conjointe du 20 juillet 2017, d'élaborer **un programme national de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.** Sur la base d'un rapport d'étape présenté par Rémy POINTEREAU (LR Cher) et Martial BOURQUIN (SR Doubs), elles ont conjointement recommandé la constitution d'un groupe de travail inter-commissions et inter-délégations, dès l'ouverture de la session parlementaire ordinaire. La proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs résulte de ce groupe de travail transpartisan. Elle a été co-signée par près de 230 sénateurs de toutes sensibilités politiques.

Cette proposition de loi a reçu le soutien de nombreuses associations d'élus, à l'instar de l'AMF ou AMRF.

Structuré autour de six axes, la proposition de loi comprend 31 articles qui ont commencé à être discutés par la commission des affaires économiques, saisie au fond, le mercredi 30 mai. **L'examen en séance publique de la proposition de loi devrait quant à lui débiter le mercredi 13 juin.**

Jean-Pierre MOGA (UC Lot-et-Garonne) a par ailleurs été désigné rapporteur de la PPL. Arnaud BAZIN (LR Val-d'Oise) a été désigné rapporteur pour avis pour la commission des finances, à l'instar de Jean-Pierre LELEUX (LR Alpes-Maritimes), rapporteur pour avis de la commission de la culture.

Cette PPL entend notamment réduire le coût des normes en centre-ville et identifier des leviers d'actions pour permettre le développement des centres-villes et centres-bourgs.

⇒ Pour retrouver [la proposition de loi](#).

Projet de loi PaCTE – Les propositions de la délégation sénatoriale aux entreprises :

Alors que le projet de loi « *Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises* » (PaCTE) devrait être présenté en Conseil des ministres à la mi-juin, **la délégation sénatoriale aux entreprises avance plusieurs propositions pour simplifier la vie des entreprises dans un rapport présenté le 17 mai 2018.** Intitulé « *Pour une France libre d'entreprendre* », ce rapport vise à enrichir le futur débat parlementaire. La délégation sénatoriale a ainsi cherché à recenser les obstacles au développement des entreprises et à proposer des mesures pour favoriser l'esprit d'entreprise et simplifier les normes applicables à l'activité économique, pour développer la croissance et l'emploi dans les territoires. Le rapport avance plusieurs propositions, dont une simplification radicale des statuts de l'entreprise et de la création d'entreprise.



Bérengère POLETTI – Question sur les conséquences du projet de loi ELAN pour la filière architecture :

Le 8 mai dernier, Bérengère POLETTI (LR Ardennes) a appelé l'attention du ministre de la Cohésion des territoires sur les conséquences du projet de loi dit « ELAN » sur la filière architecture. La question adressée au ministre : *« Si cette réforme vise à répondre à la demande croissante de logement en France, avec pour priorités de construire « plus, mieux et moins cher », « pour répondre aux besoins de chacun » et « améliorer le cadre de vie », l'absence d'ambition claire et affirmée de son volet architectural remet en cause la qualité de logements proposée aux Français. (...) C'est pourquoi elle lui demande comment le projet de loi ELAN entend prévenir cette menace pour la qualité de l'urbanisme français ».*

⇒ Pour retrouver l'intégralité de la question.

Françoise NYSSSEN lance deux chantiers pour la promotion d'une architecture de l'habitat de qualité :

Dans le contexte du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et à l'occasion d'une rencontre avec les lauréats de la promotion 2018 des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP), la ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN, a annoncé le 17 mai dernier **la création de deux groupes de travail sur la reconnaissance de la discipline (1) et l'apport des architectes à la qualité de l'habitat (2).** L'occasion pour la ministre d'affirmer son action « pour le renforcement du désir d'architecture chez tous les citoyens », son soutien à la profession, et son engagement « pour la promotion d'une architecture de l'habitat de qualité ». Dans les faits, le premier groupe de travail aura pour objectif « de consolider le rayonnement de la profession et sa reconnaissance comme levier de développement culturel, économique, social et environnemental ». Il réunira : Christine LECONTE, présidente du CROA Ile-de-France ; Guy TAPIE, professeur et auteur ; Simon TEYSSOU, maître de conférences et président du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. Marie-Christine LABOURDETTE, présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine, sera le rapporteur des travaux de ce groupe auprès de la ministre de la Culture, qui en assurera le suivi en lien étroit avec le CNOA. Le second cercle de réflexion, animé par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (Miqcp) et composé d'acteurs du logement, aura quant à lui pour charge « de formuler des propositions pour valoriser le rôle de l'architecte (...) pour équilibrer la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, de l'émergence du projet à la réalisation ».

Les propositions de ces deux groupes devraient être rendues à l'occasion de la prochaine édition des Journées nationales de l'architecture prévues les 19, 20 et 21 octobre 2018.

Politique de la ville – Les déclarations d'Emmanuel MACRON, Président de la République :

Emmanuel MACRON, Président de la République, a réuni le mardi 22 mai les principaux acteurs de la politique de la ville, les maires de communes et les présidents d'agglomérations concernées. Cette rencontre, organisée à l'Élysée, devait permettre au chef de l'Etat de **dévoiler les initiatives du Gouvernement pour améliorer la vie dans les quartiers défavorisés.**

A travers l'organisation de cette réunion, Emmanuel MACRON a souligné sa volonté « de donner une vision et un sens » à la politique de la ville à la française, sans en présenter « un catalogue de mesures ». Comme l'a explicité le Président, « l'enjeu n'est pas tant budgétaire que de mobilisation et d'efficacité ». Avec cette déclaration attendue, Emmanuel MACRON a également souhaité mettre fin « aux plans de politique de la ville » qui ne fonctionnent pas, pour se focaliser sur des mesures-clefs, dans la continuité des politiques publiques déjà existantes, qui permettront de résorber la situation des quartiers en difficulté. Parmi les principales mesures présentées par le Président de la République se trouvent :

- La mise en place d'un comité présidentiel des villes,
- La création d'un plan de lutte contre les trafics de drogue,
- La création d'un collectif d'entreprises françaises visant à lutter contre le chômage des jeunes,
- L'instauration d'une « bourse aux stages » pour les élèves de 3^e des quartiers prioritaires.

⇒ A noter : Le chef de l'Etat a toutefois indiqué que ce projet ne reprendrait pas l'ensemble des préconisations soumises par Jean-Louis BORLOO dans son rapport intitulé « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale » et remis au Premier ministre le 26 avril dernier.

Printemps de l'évaluation – Expérience inédite d'évaluation des politiques publiques :

Mercredi 30 mai 2018, l'Assemblée nationale a entamé **une action inédite et concertée d'évaluation des politiques publiques, sous l'égide de la commission des finances**, et intégrant l'ensemble des commissions permanentes, dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement 2017. Dix-huit commissions d'évaluation des politiques publiques vont se réunir du 30 mai au 7 juin en présence des ministres portant sur chaque mission. Des propositions de résolution ou des recommandations seront formalisées par les rapporteurs spéciaux compétents.

Puis, à partir du lundi 18 juin, la séance publique sera consacrée, en vue de l'examen du projet de loi de règlement, à l'audition du Premier président de la Cour des comptes, aux débats, questions ou propositions de résolutions proposés par les groupes politiques et à l'examen des propositions de résolutions présentées par les rapporteurs spéciaux dont la Conférence aura arrêté l'inscription sur proposition de la commission des finances.